



SM d'études et de programmation du SCOT du Grand Sud (Siren : 259741080)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Pierre
Arrondissement	Saint-Pierre
Département	La Réunion
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	31/01/2005
Date d'effet	31/01/2005

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Patrick LEBRETON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	60 CD26
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	97410 Saint-Pierre
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	317 956
Densité moyenne	337,28

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
974	CA CIVIS (Communauté Intercommunale des Villes Solidaires) (249740077)	CA
974	CA du Sud (249740085)	CA

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Mission du syndicat : - élaboration du projet de territoire de la micro-région Sud - élaboration, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) - élaboration, suivi et révision du projet de territoire - intégration du portage d'un groupe d'action locale du Grand Sud (GAL du Grand Sud) Délibération n°223.12.26.06/CS du 26.12.2023 modification simplifiée du SCOT Grand Sud relative à l'application de l'article 42 de la loi ELAN. Arrêt du dossier de modification simplifiée</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)